

COMMUNE DE BRETTEVILLE SUR ODON

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
POUR FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR
LE RESTAURANT SCOLAIRE**

PROCÉDURE ADAPTÉE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Article 1 – Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour objet la préparation et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire de la commune de BRETTEVILLE SUR ODON.

A titre indicatif, en moyenne pour l'année scolaire 2017/2018, 279 repas sont servis chaque jour soit :

- 153 à l'école élémentaire,
- 104 à l'école maternelle,
- 12 pour les adultes.

Ces quantités sont susceptibles d'évoluer en fonction des effectifs.

Article 2 – Conditions de l'appel d'offres

2-1 – Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Le présent appel d'offres est lancé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

2-2 – Durée d'exécution du marché

Le marché prendra effet dès l'année scolaire 2018/2019 pour une durée de trois ans.

2-3 – Documents à produire

- Une lettre de candidature,
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- Une déclaration du candidat permettant d'attester les capacités techniques et financières de candidats,
- Les références de prestations comparables, avec indications des dates de début et de fin et avec les coordonnées à jour d'un contact chez le client,
- Les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les 3 dernières années,
- Les moyens humains, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché,
- Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1, et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
- Les attestations d'assurances professionnelles en cours de validité.

2-4 – Décomposition du marché

Il est constitué d'un lot unique.

2-5 – Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Le CCAP applicable est celui relatif aux dispositions administratives propres aux marchés de restauration scolaire.

2-6 – Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le CCTP applicable est celui des dispositions techniques nécessaires à l'exécution du marché de restauration scolaire.

Article 4 – Principales caractéristiques du marché

Les repas comporteront :

- un hors d'œuvre,
- un plat protidique,
- un légume d'accompagnement,
- un fromage ou un produit laitier,
- un dessert,
- une serviette,
- vinaigrette.

Article 5 – Les offres devront faire apparaître les renseignements suivants :

- délai de pré-commande,
- jour de livraison,
- mode de conditionnement,
- composition des menus,
- prise en charge des allergies (*plan d'accueil individualisé*), des repas particuliers,
- traçabilité des produits,
- prix,
- éventuellement, toute proposition visant à améliorer la qualité du service tel qu'un outil moderne (portail internet).

Variante : 1 Variante avec 1 repas biologique/semaine sera étudiée.

Article 6 – Présentation des offres

Le dossier de consultation est remis gratuitement par la Mairie de BRETTEVILLE SUR ODON.

Toutes les pièces devront être obligatoirement rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

- ✓ l'acte d'engagement dûment complété, daté et signé,
- ✓ le règlement de consultation paraphé et signé,
- ✓ le CCAP accepté et signé,
- ✓ le CCTP accepté et signé,
- ✓ la liste des fournisseurs prévus pour l'exécution du marché,
- ✓ un exemple de menu sur deux semaines,
- ✓ fourniture de deux repas test le jour de la remise des plis, accompagnés du menu scolaire de la semaine en cours et vérifiable auprès des références.

Négociation :

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec tous les candidats, après une première analyse des offres et sur la base du classement des offres issues de l'application des critères énoncés dans le règlement de consultation. Les négociations pourront porter sur tout ou partie de l'offre technique et financière des candidats.

Les candidats admis à la négociation seront informés des modalités de la négociation dans une lettre de consultation. A l'issue des négociations, il sera procédé à une nouvelle analyse des offres et à un nouveau classement des offres exclusivement sur le critère du prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Article 7 – Critères d'attribution

Prestation technique 60% (note de 0 à 6) :

1. analyse approfondie de la qualité de la prestation (*une attention particulière sera portée à la part alimentaire*)
2. traçabilité des produits, produits locaux si possible
3. moyens mis en place pour le suivi et le délai d'intervention en cas de problème
4. prise en compte des PAI.

Le prix de la prestation 40% (note de 0 à 4 sur le prix figurant à l'acte d'engagement)

L'offre la moins disante obtient la note de 4

Les autres offres obtiennent la note calculée suivant la formule suivante :

$$\text{Note offre} = \frac{\text{Montant de l'offre moins-disante}}{\text{Montant de l'offre}} \times 4$$

Article 8 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Article 9 – Condition d'envoi et de remise des offres

Les offres seront déposées en Mairie sous pli cacheté portant l'indication de la consultation, ainsi que l'annotation « NE PAS OUVRIR » contre récépissé ou transmises par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de BRETTEVILLE SUR ODON – 2 avenue de Woodbury
BP 41 - 14760 BRETTEVILLE SUR ODON.

Elles devront parvenir au plus tard pour le vendredi 8 juin 2018 à 12 h, délai de rigueur.

Les offres remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas examinées et renvoyées à leurs auteurs.

Article 10 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande à Monsieur le Maire de BRETTEVILLE SUR ODON soit :

- par écrit,
- par fax au 02.31.29.19.99,
- par courriel à « mairie@brettevillesurodon.fr »

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30

